

Monsieur Albert GOFFART
Fonctionnaire délégué
Directeur de l'Urbanisme - A.A.T.L.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/PFU/187188 (DU)
PP2043-0336/06/2008-015PU (DMS)
N/réf. : gm/bxl2.862/s.437
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue des Tanneurs, 58. Magasins Merchie-Pède. Mise en conformité de l'ascenseur. Demande de permis unique. Avis conforme.
Dossier traité par S. De Bruycker (DU) et Ph. Piéreuse (DMS).

En réponse à votre lettre du 26 mai 2008, réceptionnée le 28 mai, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 25 juin 2008 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis **un avis conforme favorable sous réserve**.

La demande porte la restauration de l'ascenseur de l'immeuble dit « Merchie-Pède », ainsi que sur sa mise en conformité aux normes actuelles de sécurité. La Commission se réjouit du fait qu'un effort considérable a été consenti pour permettre de continuer à utiliser l'ascenseur en question, tout en respectant les normes en vigueur. Elle estime, par ailleurs, que le projet permettra de conserver l'essentiel de son aspect d'origine.

Dès lors, la CRMS émet un avis favorable sur le projet. Elle conditionne cependant son avis à la présentation, au responsable du dossier à la DMS, du détail d'exécution du cadre ouvrant qui sera intégré dans les parois latérales de la cabine de manière à pouvoir assurer l'entretien des vitres.

En outre, elle demande d'examiner la possibilité de retrouver l'aspect biseauté qui caractérise ces vitres.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYROOTS
Secrétaire-adjointe

G. VANDERHULST
Président ff.

c.c. à : AATL – DMS (P. Piéreuse).